

MARCHE DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Réalisation de travaux dans le cadre du
projet de réhabilitation et d'extension
du PGHM de Chamonix (74)
Relance du 2024-049
référence MI-SGAMI69-DI-2025-032**

Date et heure limites de remise des plis :

**16 Septembre 2025
12h00**

Sommaire

1. Identification du pouvoir adjudicateur.....	4
2. Objet du marché.....	5
2.1. Définition des prestations.....	5
2.2. Décomposition du marché.....	5
2.3. Délai d'exécution.....	5
2.4. Lieu d'exécution.....	6
2.5. Réalisation de prestations similaires.....	6
2.6. Achat durable.....	6
3. Organisation de la consultation.....	6
3.1. Procédure de passation.....	6
3.2. Modalités de financement.....	7
3.3. Liste des documents constituant le dossier de consultation.....	7
3.3.1. Modalités de remise des plans.....	9
3.4. Variantes autorisées.....	9
3.5. Variantes exigées.....	9
3.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE).....	9
3.7. Reconduction.....	9
3.8. Modification de détail au dossier de consultation.....	9
3.9. Visite des lieux d'exécution optionnelle pour les lots 1 et 2 et obligatoire pour le lot 3	9
3.10. Délais de validité des offres.....	10
4. Mode de dévolution - Forme juridique de l'attributaire.....	10
5. Retrait du dossier.....	11
6. Présentation des candidatures et des offres	12
7. Jugement des offres et attribution du marché.....	15
7.1. Critères de jugement des offres.....	15
7.2. Modalités de notation.....	16
7.3. Attribution du marché.....	19
7.4. Rectification des offres.....	19

7.5. Informations complémentaires.....	19
8. Conditions d'envoi et de remise des plis.....	20
8.1. Remise des plis sous forme dématérialisée.....	20
8.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....	21
8.3. Modalités de signature des offres.....	22
9. Renseignements complémentaires.....	24
9.1. Renseignements.....	24
9.2. Voies de recours.....	24
10. Documents en annexe du règlement de consultation.....	24

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Acheteur

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Représenté par le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Maître d'ouvrage

SGAMI SUD-EST - Direction de l'Immobilier

Adresse postale : 215 rue André Philip - 69421 LYON Cedex 3

Adresse site : 20 rue de l'Espérance - 69003 LYON

Conducteur d'opérations

SGAMI SUD-EST - Direction de l'Immobilier - Bureau des Travaux d'Investissement

Maître d'oeuvre

Mégard Architectes

Adresse : La Côte Buellard

01400 Chatillon-sur-Chalaronne

Tel : 04 74 55 10 23

Contrôleur technique

Alpes contrôles

Alan MALKI

Adresse : Agence de Bonneville- ZAE des Lacs 2 - 644 avenue du Môle - 74130 AYZE

Mobile 07 72 22 94 04 | Standard 04 50 07 10 30

Coordination Sécurité – Protection de la santé (CSPS)

PMM SAS

Bruno DUMONTET – 06 25 59 79 21

Adresse : 3 avenue Karl Marx 69120 Vaulx en Velin

Ordonnancement pilotage et coordination (OPC)

IGC BE Thierry ROLLINI- 07 50 62 35 61

Adresse : 50 avenue de la république 74960 CRAN GEVRIER Annecy

2. Objet du marché

2.1. Définition des prestations

Le marché a pour objet la réalisation de travaux dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la caserne Anselme du PGHM de Chamonix (74) 69 Rue la Mollard, 74400 Chamonix-Mont-Blanc.

2.2. Décomposition du marché

Le présent marché est alloti. Il est prévu une décomposition en 3 lots et comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Désignation du Marché		
N°lot	Tranche ferme (TF)	Tranche optionnelle (TO)
Lot 1	Menuiseries extérieures	Tranche optionnelle : Remplacement des menuiseries extérieures du R+1
Lot 2	Menuiseries intérieures bois	Tranche optionnelle : Remplacement des menuiseries intérieures du R+1
Lot 3	Charpente bois – Couverture - Zinguerie	Tranche optionnelle : Remplacement couverture existante

<u>Nomenclatures CPV</u>	<u>Désignation</u>
45421000-4	Travaux de menuiserie
45421100-5	Travaux de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
45420000-7	Travaux de charpente et de menuiserie

Les travaux du présent marché sont décrits dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) propres à chaque lot.

2.3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations figure à l'acte d'engagement.

La notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Pour chaque lot, un ordre de service (OS) spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution.

Remarque: les candidats sont informés que les travaux pourront avoir lieu durant les périodes de vacances scolaires (estivales et hivernales). En conséquence, ils ne pourront s'opposer à exécuter les travaux durant lesdites périodes et demander une modification du calendrier d'exécution pour cette raison.

2.4. Lieu d'exécution

Caserne ANSELME

PGHM de CHAMONIX – 69 Rue la Mollard, 74400 Chamonix-Mont-Blanc

2.5. Réalisation de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire, en application de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché.

2.6. Achat durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3. Organisation de la consultation

3.1. Procédure de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée ouverte, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique.

La procédure mise en œuvre est une **procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation**.

Il s'agit de la relance des lots 3,5 et 7 du marché 2024-049 suite à la déclaration sans suite du 4 août 2025.

Cadre général de la négociation :

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats. En cas de négociation, une (ou plusieurs) phase(s) de négociations aura (ont) lieu dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

A cette occasion, l'acheteur négociera par voie dématérialisée ou par réunion dans les locaux de la direction de l'Immobilier et selon les modalités décrites dans l'invitation à négocier avec les candidats ayant déposé une offre.

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les **3 candidats** ayant remis des offres conformes et jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés dans le présent document.

Par ailleurs, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, conformément à l'article R-2123-5 du code de la commande publique.

En tout état de cause, en cas de négociation, le candidat s'engage sur les réponses qu'il aura fournies dans le cadre de la négociation.

Mise au Point

Conformément à l'article R-2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur peut procéder à une mise au point du marché avec le candidat retenu avant la signature du marché.

Toutes les réponses et précisions fournies lors de la consultation à savoir toute réponse ou précision portant sur une pièce contractuelle énoncée au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) seront contractualisées lors de la mise au point, sans que le candidat ne puisse s'y opposer.

Une réponse ou précision portant sur une pièce contractuelle a la même valeur contractuelle que ladite pièce.

3.2. Modalités de financement

Financement 100% Etat.

3.3. Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- **L'Acte d'Engagement (AE)** et ses annexes **pour chacun des lots**, à l'exception de celles qui seraient expressément identifiées comme n'ayant pas valeur contractuelle, dans leur version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant
- L'acte spécial de sous-traitance et ses avenants postérieurs à la notification du marché : formulaire DC4 joint, et également disponible sur le site du ministère de l'Economie à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.
- L'imprimé « attestation du titulaire d'un contrat de sous-traitance »
- Le présent **Règlement de la Consultation (RC)** et ses annexes :
 - Annexe RC0 : Sommaire DCE
 - Annexe RC1 : Tableau des prestations similaires
 - Annexe RC2 Cadre de mémoire technique
 - Annexe RC3 Cadre de questions réponses

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun et le CCTP pour chacun des lots ;
- Le plan général simplifié de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGSCPS)
- Rapport initial de Contrôle Technique (RICT)
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- L'imprimé « Attestation de visite des lieux »
- L'imprimé « Engagement de confidentialité Entreprise »
- L'imprimé « Engagement de confidentialité Individuel »
- L'imprimé « prise en charge plans et notices »
- Les repérages amiante avant travaux (RAAT) (**remis contre les engagements de confidentialité signés**)
 - Le rapport de mesurage du radon
 - Le dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage (DIUO)
 - Le Guide pour mise en-commun-de-moyens
- Les plans détaillés ci-dessous (**remis contre les engagements de confidentialité signés**) :
 - **Les notices techniques**
 - 1) la note d'hypothèses structures « Commun note hypothèse structure »
 - 2) une notice Acoustique « SALTO notice acoustique PRO indA + annexes »
 - **Les Plans techniques**
 - 220122_SYN_DCE_CVP_NOT-LISTE DES RENDUS DCE
 - 220122-SYN-DCE-CVP-IFC-A
 - 220122-SYN-DCE-VRD-PLN-TZ-TN-01-0
 - 220122-SYN-DCE-VRD-PLN-TZ-TN-02-0
 - Les plans techniques CVC
 - Les plans techniques ELEC SSI
 - Les plans techniques STRUCTURES
 - **- Les plans architectes**
 - 2233_PGHEM_DCE_Carnet EDL
 - 2233_PGHEM_DCE_Carnet graphique
 - 2233_PGHEM_DCE_Carnet menuiserie et serrurerie
 - 2233_PGHEM_DCE_Carnet mobilier
 - 2233_PGHEM_DCE_Carnet repérage
 - 2233_Tableau porte int
- Le Planning prévisionnel général de l'opération (Annexe 2 CCAP)

3.3.1. Modalités de remise des plans

Les plans seront remis au candidat via le site « FRANCE TRANSFERT » et sous condition de fourniture des deux engagements de confidentialité (individuelle et entreprise et prise en charge des plans et notices) signés. Cette demande sera adressée par mail à :

sgami-se-di-bti-secretariat@interieur.gouv.fr

alois.debelle-duplan@interieur.gouv.fr

3.4. Variantes autorisées

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

3.5. Variantes exigées

Le présent marché ne comporte pas de variantes exigées.

3.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le présent marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

3.7. Reconduction

Le présent marché ne fera pas l'objet de reconduction.

3.8. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus **tard 4 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, les dispositions précédentes sont appliquées en fonction de cette nouvelle date.

Si le délai ne permet pas aux candidats de prendre connaissance des modifications et d'adapter leurs offres en conséquence, la date limite de remise des offres est repoussée pour l'ensemble des candidats à une date ultérieure appropriée.

3.9. Visite des lieux d'exécution optionnelle pour les lots 1 et 2 et obligatoire pour le lot 3

Les candidats peuvent effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

La prise de rendez-vous devra être effectuée exclusivement par courrier électronique aux adresses ci-dessous au minimum **3 jours** à l'avance et **jusqu'à 7 jours ouvrés** avant la date de remise des plis.

Tableau des contacts pour la prise de visite			

INTERVENANT	Téléphone Fixe	Portable	E-mail
Alois Debelle-Duplan Chargé d'opérations	04 37 91 30 40	06 44 32 54 50	alois.debelle-duplan@interieur.gouv.fr
Secrétariat de Bureaux Travaux d'Investissement			sgami-se-di-bti-secretariat@interieur.gouv.fr

La dernière visite des lieux sera fixée au plus tard **5 jours ouvrés** avant le terme de la consultation.

Lors de cette visite, l'entreprise devra être munie des documents suivants inclus dans le DCE :

- ✓ « Attestation de visite des lieux »
- ✓ « Engagement de confidentialité individuel »
- ✓ « Engagement de confidentialité entreprises »
- ✓ Carte nationale d'identité (CNI) au nom du visiteur (une copie est transmise au préalable au moins 72 h avant la visite.

Ces documents (hormis la CNI) devront nécessairement être joints à l'offre. En cas de non remise de ces documents dans le dossier « des offres », le soumissionnaire pourra être éliminé.

Chaque candidat a droit à une visite. Cependant, une visite supplémentaire pourra être organisée, au besoin, à la demande du candidat.

Il ne sera répondu à aucune question lors de la visite. Toutes les questions devront être posées par écrit selon les modalités prévues dans le présent règlement de consultation.

3.10. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

4. Mode de dévolution - Forme juridique de l'attributaire

Le présent marché sera conclu soit en entreprise générale, soit en entreprises groupées solidaires.

La prestation est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il devra assurer sa transformation en groupement solidaire.

La forme du groupement est imposée après l'attribution du marché public afin d'assurer une bonne exécution tout au long de l'opération.

En référence à l'article R. 2142-21 du Code de la Commande Publique, il est interdit de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

5. Retrait du dossier

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le site Internet :

www.marches-publics.gouv.fr sous la référence **MI-SGAMI69-DI-2025-032**

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur.

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme PLACE.

6. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Les candidats auront à produire, de façon distincte dans une enveloppe, les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française, selon la présentation ci-après.

1- Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un **sous-dossier "candidature"** :

Justificatifs communs (nomenclature décrite ci-après de la pièce C1 à C10 imposée) :

- Pièce C1 - Engagement :

Le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

- Pièce C2 - Redressement judiciaire :

En cas de redressement judiciaire,

- le candidat produit une copie du ou des jugements prononcés ;
- le candidat doit apporter la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée du présent marché ou qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

- Pièce C3 - Attestation d'assurance :

Il sera transmis la copie de l'attestation d'assurance des risques professionnels pour chaque cotraitant. La couverture proposée par l'assurance sera appropriée au regard des services du contrat.

- Pièce C4 - Lettre de candidature (imprimé DC1) :

L'imprimé DC1 fera apparaître si le candidat se présente seul ou sous la forme d'un groupement d'entreprises, et en cas de groupement, les membres du groupement, l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoires.

- Pièce C5 – Déclaration du candidat (imprimé DC2) :

Le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années.

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/dai/formulaires-declaration-candidat>.

- Pièce C6 - Déclaration d'effectifs :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- **Pièce C7 – Certificats de qualification professionnelle (Qualibat, Qualifelec pour lot CFA/CFO ou équivalent)**

- **Pièce C8 – Document à compléter par le soumissionnaire pour la remise de sa candidature dûment signés et complétés (annexe RC1 complétée, signée et paraphée) :**

- **Références de prestations similaires (RC1):**

Le soumissionnaire est appelé à renseigner obligatoirement le tableau dénommé «Prestations similaires» sans le modifier.

Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

- **Pièce C9:**

L'imprimé « Prise en charge des plans et notices » complété, signé et paraphé

- **Pièce C10 - Les éléments de la sous-traitance éventuelle :**

Si le candidat fait appel à des capacités professionnelles, techniques et financières de sous-traitant, il devra joindre :

- un acte spécial de sous-traitance (modèle DC4 joint)
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant
- une copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
- un RIB
- les attestations fiscales et sociales de l'année n-1
- le numéro unique d'identification complet de l'entreprise délivré par l'INSEE (Répertoire des métiers SIRENE) de moins de 3 mois
- les attestations d'assurance
- une attestation du titulaire d'un contrat de sous-traitance (selon modèle joint au DCE)
- l'attestation de confidentialité (à remplir par le sous-traitant, selon modèle joint au DCE)

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Pour le candidat se présentant en groupement

En cas de groupement, une seule lettre de candidature est à remettre complétée par chaque cotraitant, mais chaque membre du groupement doit remettre l'ensemble des autres pièces et renseignements demandés au titre des pièces relatives à la candidature.

L'appréciation de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du groupement par le pouvoir adjudicateur est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Entreprise de création récente

Si le candidat, de création récente, est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité, l'un des renseignements ou documents demandés par l'acheteur public, il peut prouver sa capacité à exécuter le marché public par tout autre document

considéré comme équivalent par l'acheteur public.

2. Éléments nécessaires au choix de l'offre :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un **sous-dossier "offre"**

Justificatifs communs (nomenclature décrite ci-après de la pièce O1 à O6 imposée).

Pièce O1 :

L'acte d'engagement (AE) (cadre ci-joint à compléter)

Tout acte d'engagement résultant d'un modèle établi par le candidat rend l'offre du candidat irrégulière.

Pièce O2 :

Le document « Décomposition du prix global forfaitaire » : (suivant le cadre remis)

- ✓ **La DPGF doit être transmise en version PDF et en version modifiable.**
- ✓ **Toute DPGF résultant d'un modèle établi par le candidat rend l'offre du candidat irrégulière.**
- ✓ **Toutes les lignes du document « DPGF » doivent être remplies, même si le montant est nul.**

Pièce O3 :

Un mémoire technique de 15 pages recto hors annexes maximum au format A4, des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission, conformément aux mentions demandées dans le tableau – article 7 – Valeur technique de l'offre. En cas de dépassement de pages du mémoire technique, les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte dans le cadre de l'analyse technique. La taille de police exigée est 10 point. Une page équivaut à une feuille.

(Un cadre de mémoire technique est disponible Annexe RC2)

En annexe de ce mémoire : remplir le tableau « liste des principaux matériaux/équipements et fournisseurs » et le fournir en annexe.

Pièce O4 :

Attestation de visite des lieux complétée, signée et paraphée

Pièce O5 :

Engagements individuels et d'entreprise de confidentialité complétés, signés et paraphés

Pièce O6 :

Planning prévisionnel signé

Précisions :

- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

- ✓ Les nomenclatures des pièces de candidatures (C) et d'offres (O) devront respecter la numération du présent règlement de consultation.
- ✓ L'arborescence du présent règlement de consultation sera également à retrouver sur le dossier informatique.
- ✓ En cas de non remise de l'attestation de visite des lieux, des documents « Engagement de confidentialité Entreprise » - « Engagement de confidentialité Individuel », l'offre pourra être rejetée.

7. Jugement des offres et attribution du marché

7.1. Critères de jugement des offres

Offres :

Conformément aux articles L.2152-7 et R.2152-7 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

En application des articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre, si celle-ci est irrégulière, dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur par courriel, à l'exception des offres anormalement basses.

Il sera procédé à la détection des offres anormalement basses.

Les régularisations et demandes de précisions et compléments se feront par courrier électronique.

Toute offre pourra être rejetée si elle ne contient pas tous les documents demandés à l'article 6, dûment complétés et signés, et ne répond pas à toutes les conditions énumérées.

Candidatures :

Conformément aux dispositions de l'article R. 2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres avant d'examiner la candidature du soumissionnaire dont l'offre a été retenue.

La vérification des conditions de participation du candidat s'effectue au plus tard avant l'attribution du marché, en application de l'article R. 2144-3 du code de la commande publique.

Cette vérification porte sur la complétude et la régularité du dossier administratif du candidat ainsi que sur ses capacités professionnelles, techniques et financières, conformément aux articles R. 2144-3 à R. 2144-5 du Code de la commande publique.

Si des pièces réclamées sont absentes ou incomplètes, il pourra être demandé au candidat de compléter son dossier de candidature dans le délai maximum de 4 jours ouvrés à compter de la demande du Maître d'Ouvrage.

Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

- ✓ Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article L 2141-1 à 2141-5 du code la commande publique ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché. .
- ✓ Les candidats qui, après demande de complément de leur candidature, n'auront pas produit un dossier de candidature comportant les pièces demandées, ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.
- ✓ Les candidats qui présenteront plusieurs offres à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de membres de plusieurs groupements seront éliminés.
- ✓ Les candidats qui ne satisferont pas aux niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières exigés seront éliminés.

7.2. Modalités de notation

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critère 1 : Prix (pondération 60 % soit 60 points)

Note (prix) sur 60 points = $\frac{\text{prix de l'offre la moins chère} \times 60}{\text{prix de l'offre analysée}}$

Le prix de l'offre correspond au montant global.

La note sera arrondie à deux chiffres après la virgule selon la règle définie ci-dessous.

Critère 2 : Valeur technique de l'offre (pondération 40 % soit 40 points)

La note relative à la valeur technique est évaluée sur la base d'un mémoire technique.

N°	Sous critères	Appréciations	Nombre de points / 40
1	Pertinence des moyens humains et matériels	*moyens humains et matériels pour la réalisation des travaux (liste des encadrants et des intervenants, *identification d'un interlocuteur privilégié et son CV précisant son expériences et ses qualifications, *liste du matériel affecté au chantier), * équipements de protections des ouvriers prévus pour le chantier.	10

2	Organisation et méthodologie	*organisation et méthodologie prévue par le candidat pour exécuter, diriger et contrôler ses prestations afin d'aboutir à une qualité optimale des prestations *compréhension des objectifs du projet organisation proposée pour tenir compte des spécificités/contraintes notamment de gestion des travaux en site occupé et l'emprise restreinte pour la réalisation des travaux *modalité proposée pour conduire le chantier dans le respect des délais contractuels en proposant une décomposition par tâche pour le lot et points de vigilance pour la coordination avec les autres lots, prise en compte du climat de haute montagne et des saisons estivales et hivernale d'été et d'hiver	20
3	Qualité technique	*Qualité et cohérence des produits et fiches techniques des matériaux proposés par le soumissionnaire (y compris ceux conformes aux prescriptions du CCTP)	5
4	Qualité environnementale	*Description de la prise en compte de l'environnement, *gestion environnementale du projet (tri des déchets, recyclage, acoustique, véhicules...), *gestion des nuisances liées au chantier, etc.	5

La note globale du critère 2 : « valeur technique » est la somme des notes des sous-critères.

Chaque sous-critère est évalué sur la base suivante :

Jugement	Appréciation	Note affectée au sous-critère
Très satisfaisant	L'offre correspond à une excellente réponse. Les éléments de l'offre sont particulièrement pertinents, ou très avantageux pour l'administration. Cela peut s'appliquer à une proposition contenant des éléments innovants.	100 % des points
Satisfaisant	L'offre correspond à une bonne réponse. La réponse est détaillée et de bonne qualité.	80 % des points
Moyennement satisfaisant	Proposition acceptable qui appréhende correctement les besoins de l'administration tels qu'exprimés dans le CCTP. Toutefois, elle est sans apport particulier.	60 % des points
Peu satisfaisant	L'offre correspond peu aux besoins exprimés.	40 % des points
Insatisfaisant	L'offre ne correspond pas aux besoins exprimés. Réponse imprécise et partiellement détaillée.	20 % des points
Absence d'information	Aucune réponse ou proposition apportée	0 % des points

Nota :

La règle d'arrondi est la suivante : chaque note sera arrondie au $1/100^{\text{ème}}$, soit à 2 décimales.

- Si la $3^{\text{ème}}$ décimale est comprise entre 0 et 4, alors la note est arrondie par défaut au $1/100^{\text{ème}}$.
- Si la $3^{\text{ème}}$ décimale est comprise entre 5 et 9, alors la note est arrondie par excès au $1/100^{\text{ème}}$.

Chaque critère se verra attribué un nombre de points (arrondi à 2 décimales) :

- critère 1 : Prix : sur 60 points
- critère 2 : Valeur technique : sur 40 points

La note finale correspond à la somme des points des deux critères, soit un nombre de points sur 100 :

- Note finale (100 points) = note Prix (60 points) + note Technique (40 points).

Le classement des offres est ensuite obtenu selon les notes finales, la note la plus importante obtenant la $1^{\text{ère}}$ position et la note la moins importante obtenant la dernière position. L'offre obtenant le classement en $1^{\text{ère}}$ position est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le maître d'ouvrage.

En cas d'égalité entre concurrents, le concurrent suivant sera classé en tenant compte du décompte du nombre de concurrents ex-æquo (exemple en cas de 2 concurrents classés 1^{er} ex æquo, le concurrent suivant sera classé $3^{\text{ème}}$).

En cas d'égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle qui a obtenu la meilleure note dans **le critère prix**.

7.3. Attribution du marché

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, une situation au Répertoire SIRENE, un extrait D1 ou un document équivalent

Le Pouvoir adjudicateur prend directement en charge la recherche desdits documents et attestations en accédant à la base documentaire sur [api.gouv.fr](https://api.gouv.fr/api/api-entreprise.html) (<https://api.gouv.fr/api/api-entreprise.html>).

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique, les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

7.4. Rectification des offres

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'**acte d'engagement** prévaudront sur toutes autres indications.

Les prix sont détaillés au moyen d'une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) qui en indique les éléments constitutifs. En cas de contradiction entre le prix figurant sur la DPGF et celui figurant à l'acte d'engagement, le prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement prévaudra. Le candidat sera tenu de mettre sa DPGF en conformité dans ce cas.

Enfin, des précisions seront demandées au candidat sur son offre lorsque l'offre paraît anormalement basse.

7.5. Informations complémentaires

Précisions et compléments sur la teneur des offres :

- Conformément aux articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.
- Cette demande est adressée au candidat par voie électronique. (Cf art. 3 « négociation »).

- Le candidat y répond dans les délais impartis par le pouvoir adjudicateur et selon le mode préalablement défini.

Il conviendra au candidat de s'assurer qu'il est en mesure de recevoir et de prendre connaissance des mails envoyés par le pouvoir adjudicateur via la plate-forme des marchés de l'Etat (PLACE) et l'adresse mail : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

8. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.

8.1. Remise des plis sous forme dématérialisée

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Si le candidat adresse son offre pour plusieurs lots, il doit adresser son offre dans un seul pli comprenant l'ensemble des lots.

Si le candidat transmet plusieurs plis avant l'heure limite de réception des candidatures et des offres et qu'il est constaté lors de l'ouverture des plis qu'un document est absent du dernier pli, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité soit :

(i) d'intégrer le document figurant dans le premier pli, au dernier pli reçu afin de régulariser la candidature ou l'offre du candidat ;

(ii) conformément à l'article R. 2151-1 du Code de la commande publique, de demander au candidat de compléter son dossier de candidature dans un délai approprié si un document requis est absent ou incomplet, à condition que cette omission ne rende pas la candidature irrégulière, inacceptable ou inappropriée.

La transmission du document complémentaire devra intervenir dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, à défaut de quoi la candidature sera déclarée irrecevable.

Le pli devra être transmis avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait

utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- .odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme des marchés de l'État (PLACE).

En cas de problèmes divers entraînant la rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire recevra par courrier postal l'acte d'engagement qu'il devra retourner signé.

8.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des pré-requis de la plateforme de dématérialisation www.marches-publics.gouv.fr sous la référence **MI-SGAMI69-DI-2025-032** et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme PLACE.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

L'intégralité des pièces sera remise avec **une numérotation et un nom** correspondant à ceux indiqués à l'article 6 du présent règlement : **les pièces C1 à C10 pour le dossier de**

candidature et les pièces O1 à O6 pour le dossier de l'offre.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de prévoir un délai suffisant pour remettre leur pli avant l'heure limite fixée pour la réception, dans le cas où surviendraient des lenteurs ou des problèmes techniques dans l'application.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître de l'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde :

Le candidat a la possibilité de faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD, clé USB ...) dans les délais impartis pour la remise des offres ; cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- **un programme informatique malveillant est détecté**
- **la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme**
- **si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.**

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert. **Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera déposé à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :**

SGAMI SUD-EST – Direction de l'Immobilier - Bureau des travaux d'investissement Situé au 20, rue de l'Espérance – 69003 LYON Adresse postale : « Le gouverneur » 215 rue André Philip – 69421 LYON CEDEX 03 Téléphone : 04.37.91.30.00. Pli pour la consultation : Marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du PGHM de Chamonix MI-SGAMI69-DI-2025-032. Candidat : NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE
--

8.3. Modalités de signature des offres

Les offres doivent être remises signées selon les modalités définies ci-après :

Le pouvoir adjudicateur laisse la possibilité aux candidats de signer les candidatures et offres via une signature électronique ou de signer de façon manuscrite les documents, puis de les scanner afin qu'ils soient intégrés sur le profil d'acheteur.

De même, en cas de candidature d'un groupement, l'acte d'habilitation du mandataire à signer le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement peut être signé électroniquement ou de manière manuscrite, puis scanné pour une transmission électronique. Dans ce cas, le mandataire devra pouvoir produire sans délai l'original sous sa forme native (sous format papier ou électronique) sur demande du pouvoir adjudicateur.

En cas de signature manuscrite des candidatures et des offres, les documents devront être signés à l'attribution soit électroniquement soit de façon manuscrite.

Si le candidat opte pour la signature électronique, les candidatures et offres devront être signées au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS »**.

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>
- Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes au règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Tous les documents remis signés par le candidat doivent comporter une signature originale.

9. Renseignements complémentaires

9.1. Renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **6 jours ouvrés** avant la date limite de remise des plis, une demande par mail sur la plateforme des achats de l'État : www.marches-publics.gouv.fr sous la référence MI-SGAMI69-DI-2025-032.

Une fois votre question réceptionnée et étudiée par les services compétents, une réponse sera adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier .

9.2. Voies de recours

Organisme chargé des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lyon

184 rue DUGUESCLIN 69433 LYON Cedex 3

Tel : 04 78 14 10 10

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

URL : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

10. Documents en annexe du règlement de consultation

- Annexe RC0: Sommaire DCE
- Annexe RC1: Tableau des prestations similaires
- Annexe RC2 Cadre de mémoire technique
- Annexe RC3 Cadre de questions réponses